

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 13 octobre 2015

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 28/09/2015

*L'an deux mille quinze et le treize octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 25

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 26

Pour: 26

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Audrey IMBERT, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Représentés:** Isabelle GIL par Marie-Aline EDO, Alain SICILIANO par Daniel GALTIER

**Présents non votants :** Robert SOUQUE

**Excusés:** Michaël ANDERS, Josian CABROL, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gilbert LEPETITCORPS, Luc SALLES

**Absents:**

### Objet: Economie : Filière Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales

Attributaire du label Pôle d'Excellence Rurale par décret du 25 Août 2011, le Pays participe à la mise en place de la filière PPAM en soutien à l'agriculture pour une reconquête des friches. Il assure l'animation du programme et coordonne l'ensemble des acteurs avec les différents maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes Orb Jaur et l'Association BIO ORB PPAM.

Pour initier cette filière, il a fallu mettre en place une pépinière, banque de plants, non retenue par la DATAR pour le Pôle d'Excellence Rurale alors qu'il constituait la base du projet.

Sur les premières phases, les budgets ont permis d'acquérir les rhizomes d'iris et des plants de grenadiers, artichauts, lys et immortelles pour poursuivre la diversification viticole et la lutte contre les friches. Aujourd'hui, ce sont 10 ha en culture, l'objectif raisonnable est de doubler la superficie à deux ans afin de garder la maîtrise des marchés tout en renforçant la stratégie collective.

Le plan de financement est proposé afin de poursuivre l'achat de plants assurant la diversification, maintenir l'expérimentation et la recherche sur les cultures jusqu'aux premières ventes.

Le coût total de l'opération s'élève à 55 882,50 € TTC, pour laquelle les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès:

- de l'Union Européenne (FEADER Leader) pour..... 23 850,00 €

- du Conseil Départemental de l'Hérault pour ..... 21 200,00 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays.

Les assiettes de dépenses FEADER Leader et Conseil Départemental de l'Hérault étant différentes, il conviendra de proratiser le montant de la subvention départementale au regard de l'assiette retenue au titre de Leader.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de :

- se prononcer sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus,
- se prononcer sur le principe des demandes de subventions telles que précitées,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 23/10/2015

034-253403554-20151013-2015\_13\_10\_11-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la conduite, par le Pays, de l'opération décrite ci-dessus, sur le principe des demandes de subventions telles que précitées, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-ORB, le 13 octobre 2015.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2015 034-253403554-20151013-2015_13_10_11-DE